

CARTE D'IDENTITÉ



Du lundi au jeudi de 8h15 à 11h30 et de 13h30 à 17h00

Le vendredi de 8h15 à 11h30 et de 13h30 à 16h00

Présence obligatoire du demandeur

Pièces obligatoires pour chaque dossier :

- 1 formulaire CERFA à compléter ou pré-demande en ligne
- 2 photos d'identité récentes **non découpées (-6 mois)** sans lunettes, front et cou dégagés
- 1 justificatif de domicile **à votre nom (-6 mois)** : EDF, téléphone fixe, portable ou les derniers impôts

Documents à fournir selon votre situation :

1^{ère} demande :

- Ou
- passeport en cours de validité (copie)
 - acte de naissance de moins de 3 mois
 - document avec photo (pour un majeur)

Renouvellement :

- photocopie recto-verso de l'ancienne carte **+ original**
- si la carte est périmée depuis plus de 5 ans, fournir un acte de naissance (- de 3 mois)

Perte ou vol :

- déclaration de perte ou de vol
- timbres fiscaux de 25 euros
- passeport valide ou acte de naissance
- document avec photo

Femmes mariées :

- Ou
- copie acte de naissance de moins de 3 mois
 - copie acte de mariage de moins de 3 mois

Femmes veuves :

- copie acte de décès de l'époux datant de moins de 3 mois

Mineur : (présence obligatoire d'un parent)

- carte d'identité du parent demandeur (**original**)
- autorisation parentale à compléter (intérieur droit du CERFA)
- si divorce : copie du jugement

Personnes hébergées

Ou

sans justificatif

de domicile à son nom :

- justificatif de moins de 6 mois au nom de l'hébergeant
- copie de la carte d'identité de l'hébergeant en cours de validité (**si possible avoir l'original**)
- attestation sur l'honneur de l'hébergeant certifiant la résidence du demandeur à son domicile **depuis plus de 3 mois**